

**NOMENCLATURE : 1-1**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF A UNE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE CONCLUE AVEC LA SOCIETE ERNST AND YOUNG**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au Maire

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R. 2122-8, et les articles R. 2194-2 et suivants,

Considérant que depuis de nombreuses années la société d'avocats Ernst and Young accompagne la ville de LENS dans le cadre de ses relations contractuelles avec la SASP RACING CLUB DE LENS et qu'il est nécessaire de poursuivre cette collaboration,

**Décision n° 2024 – 327**

Considérant la proposition de la société Ernst and Young répondant au besoin dûment recensé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature d'un contrat avec la société Ernst and Young, dont le siège social se situe 1-2 Place des Saisons – Paris La Défense 1 – 92400 COURBEVOIE, portant sur une mission d'assistance juridique dans le cadre des relations contractuelles de la ville de LENS avec la SASP RACING CLUB DE LENS.

**ARTICLE 2** : Le montant maximum des prestations a été fixé à 30 000 € HT. Le contrat s'exécutera par l'émission de bons de commandes en fonction des besoins.

**ARTICLE 3** : Le contrat est passé du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2025. Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande en fonction des besoins.

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices 2024 et 2025.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le

**04 NOV. 2024**

Pour Le Maire,  
L'adjoint au Maire,

